



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 28 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 28 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoint, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Vincent LHOPITAL (arrivée à 20h11), Guillaume NEAU (arrivée à 20h33), Régine POIRON.

Secrétaire de séance : Valérie BOUCHAUD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2025.

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13

1- Délibération – Approbation du PV du CM du 24 mars 2025

Le compte rendu de la séance du CM du 24 mars 2025 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Délibération – Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo : mandat 2026-2032 dans le cadre d'un accord local

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition du conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
 - la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de Clisson Sèvre et Maine Agglo doivent approuver une composition du conseil communautaire respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

A défaut d'un tel accord, le Préfet fixera selon la procédure légale – règle de droit commun à 40 sièges le nombre de sièges du conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale de droit commun.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de Clisson Sèvre et Maine Agglo, un accord local fixant à 50 le nombre de sièges du conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Clisson	7 459	6
Haute-Goulaine	5 992	5
Gorges	5 090	4
La Haye-Fouassière	4 734	4
Aigrefeuille-sur-Maine	4 121	4
Vieillevigne	4 110	4
Gétigné	3 794	3
Château-Thébaud	3 138	3
Maisdon-sur-Sèvre	3 071	3
Boussay	2 814	2
La Planche	2 802	2
Saint-Hilaire-de-Clisson	2 405	2
Monnières	2 341	2
Saint-Lumine-de-Clisson	2 118	2
Remouillé	1 932	2
Saint-Fiacre-sur-Maine	1 246	2

Total des sièges répartis : 50

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1,

VU le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019 fixant la composition actuelle du conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DECIDER** de fixer à 50 le nombre de sièges du conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, réparti comme décrit ci-dessus.
- **AUTORISER** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3- Délibération – Présentation du PCAET à mi-parcours

La Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territoire.

Clisson Sèvre et Maine Agglo a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial en séance du conseil communautaire du 25 mai 2021. Ce PCAET définit, à partir d'un diagnostic initial, une feuille de route à horizon 2026, 2030 et 2050 pour réduire les

consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire, et développer la production d'énergies renouvelables.

Le PCAET du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, rédigé pour les 17 collectivités qui la composent (1 agglomération et 16 communes), repose sur 7 grands axes :

- Axe 1 : mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire
- Axe 2 : engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité
- Axe 3 : se déplacer sobrement sur le territoire
- Axe 4 : améliorer la performance énergétique des bâtiments
- Axe 5 : développer et soutenir une économie locale et durable
- Axe 6 : développer le potentiel énergétique renouvelable
- Axe 7 : atténuer la vulnérabilité et s'adapter au changement climatique

La mise en œuvre des actions attenantes à ces 7 axes stratégiques vise l'atteinte de la stratégie suivante :

- Baisser les consommations énergétiques de 23% entre 2016 et 2030, puis de 53% entre 2016 et 2050
- Baisser les émissions de gaz à effet de serre de 31% entre 2016 et 2030, puis de 70 % entre 2016 et 2050
- Couvrir 42% des besoins énergétiques par des énergies renouvelables en 2030, puis devenir un territoire à énergie positive en 2050.
- En termes de qualité de l'air, répondre aux objectifs fixés dans le PREPA (plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques), tout en étant plus ambitieux sur le SO₂ dès 2030 et sur le NH₃ à horizon 2050.

Depuis l'adoption du PCAET en 2021, l'agglomération a évolué dans son approche et ses compétences, via :

- L'adoption d'un projet de territoire, qui est venu renforcer l'engagement du territoire vers les transitions fortes
- Les prises de compétence multiples sur le cycle de l'eau
- L'adoption d'une stratégie mobilité L'adoption d'une stratégie de développement économique
- La rédaction d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Evolution des indicateurs stratégiques :

Les données pour les grands indicateurs d'impact sont disponibles jusqu'en 2022, les années 2021 et 2022 étant estimées, non encore consolidées. Elles ne reflètent donc que peu l'impact du plan d'action du PCAET.

Consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre :

Les secteurs du tertiaire, de l'industrie, et du résidentiel ont entamé depuis 5 ans une diminution de leurs consommations énergétiques, et de leurs émissions de gaz à effet de serre, conformes aux objectifs du PCAET. Les 2 secteurs les plus émissifs de gaz à effet de serre sur le territoire (les transports routiers et l'agriculture) ne suivent pas une trajectoire conforme aux objectifs de la stratégie. Même si les émissions du secteur agricole diminuent continuellement depuis 2008 (du fait essentiellement de la baisse des surfaces agricoles utiles et des cheptels bovins), la trajectoire n'est pas suffisante. Le secteur des transports routiers quant à lui observe une stagnation de ses consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre depuis 2008.

Production des énergies renouvelables :

Avec une couverture des besoins énergétiques de l'ordre de 6% en 2023, la production des énergies renouvelables accuse un fort retard dans son développement. Qualité de l'air : Les concentrations en polluants en : SO₂, NO_X, NH₃ et PM_{2,5} sont dans l'ensemble conformes aux attentes du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) sur la période 2020/2024. Seuls les COVNM (composés organiques volatils non méthaniques) n'atteignent pas les objectifs.

Evaluation du plan d'action :

Les 64 fiches action ont fait l'objet d'une évaluation des apports des 16 communes et de l'agglomération dans leur mise en œuvre :

- 61% des actions sont en cours
- 11% des actions sont en démarrage
- 25% des actions ne sont pas démarrées
- 3% des actions sont abandonnées

La mobilisation des communes et de l'agglomération couvre tous les axes du plan d'actions. Parmi tous les sujets traités, nous pouvons citer :

- Mobilisation et animations autour des enjeux du changement climatique (axe 1)

- Rénovation énergétique des bâtiments publics, nouvelles constructions exemplaires, rénovation de l'éclairage public (axe 2)
- Mobilités douces intercommunales (avec la mise en œuvre de la stratégie mobilités) et intra communales (axe 3)
- Rénovation énergétique des habitations via la Plateforme territoriale de rénovation énergétique et le Programme d'Intérêt Général (axe 4)
- Le réemploi et la réduction des déchets (axe 5) page n° 3 Compte-rendu de la réunion du 9 janvier 2025 (axe 6)
- Le schéma directeur des énergies renouvelables sur le potentiel des 17 collectivités Les différentes actions autour de la préservation de la ressource en eau : les études Hydrologie Milieux Usages Climat, l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle (axe 7)

Bilan :

Des dynamiques positives sont en œuvre, dans le domaine des mobilités, de l'eau, des déchets, de la biodiversité, de l'habitat, et de la rénovation énergétique du patrimoine public, que ce soit au sein de communes ou de CSMA. L'ensemble des politiques publiques portées par les communes ainsi que celles portées par CSMA intègrent globalement les enjeux de la transition énergétique et environnementale.

Cette évaluation a démontré que les sujets du PCAET se retrouvent dans les projets communaux. Des facteurs externes (crise climatique, crise énergétique) ont eu un impact sur l'engagement des communes dans la mise en œuvre d'actions.

Les indicateurs d'impact (consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre) sont sur un tendanciel conforme aux objectifs 2030, mais risquent de stagner si les 17 collectivités ne donnent pas un nouvel élan aux actions sur le territoire.

L'atteinte des objectifs en termes de réduction des consommations d'énergie nécessite la massification des rénovations énergétiques des bâtiments publics et du parc privé, l'accélération des projets de mobilité alternative à la voiture individuelle et la modification en conséquence des comportements de déplacements. Ce sont là des contraintes structurelles, qui ne sont pas propres au territoire.

La production d'énergies renouvelables est quant à elle très en deçà des objectifs. Le travail sur le schéma directeur des énergies renouvelables en 2023 a ouvert des perspectives de potentiel de production sur le patrimoine des collectivités, mais qui ne suffisent pas à atteindre les objectifs. Les contraintes réglementaires sur l'éolien notamment freinent son développement.

Suite à cette évaluation :

La seconde partie du PCAET se concentrera principalement sur les actions à impact déjà engagées au sein des 17 collectivités :

- Le déploiement des énergies renouvelables sur tout le patrimoine public
- Les mobilités intra et intercommunales
- La rénovation énergétique de l'habitat et du patrimoine public
- L'alimentation Le cycle de l'eau

VU la loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets en date du 22 août 2021,

VU le Code de l'énergie, et notamment son article L.141-5-3,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R.229-51 du code de l'environnement prévoyant la réalisation d'un rapport sur la mise en œuvre du PCAET après 3 ans d'application, et sa mise à disposition du public,

VU la délibération n°25.05.2021-01B du conseil communautaire du 25 mai 2021, approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 de Clisson Sèvre Maine Agglo,

VU la délibération n°19.11.2024-01 du conseil communautaire du 19 novembre 2024, approuvant le bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 de Clisson Sèvre Maine Agglo, page n° 4 Compte-rendu de la réunion du 9 janvier 2025

VU la demande en date du 3 décembre 2024 de présentation en Conseil Municipal par M. le vice-président délégué au climat et à la transition énergétique de Clisson Sèvre Maine Agglo,

CONSIDERANT la présentation faite en séance,

CONSIDERANT l'annexe n°1 comportant le rapport complet d'évaluation du PCAET à mi-parcours, ci-annexé,

CONSIDERANT l'annexe n°2 comportant le bilan détaillé du plan d'actions, ci-annexé

Il est proposé au Conseil Municipal :

Conseil municipal de Saint-Fiacre-sur-Maine du 28 avril 2025

- **DE PRENDRE ACTE** de la réalisation du rapport d'évaluation du PCAET à mi-parcours.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, à mettre ce rapport à disposition du public, tel que prévu par le code de l'environnement, et à le transmettre aux représentants de l'Etat à titre informatif.
- **DE DIRE** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président de Clisson Sèvre Maine Agglo

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4- Urbanisme : DIA à l'ordre du jour. Etat des dossiers en cours

4 DIA sont à l'ordre du jour

- N° IA 044 159 25 A0008 – 3 rue des Greniers – parcelle A 1573
- N° IA 044 159 25 A0009 – 12 rue Geoffroy de Couesbouc – parcelles A 1611 et A 892
- N° IA 044 159 25 A0010 – 12 rue des Charmettes – parcelle B 2041
- N° IA 044 159 25 A0011 – 6 rue Saint Vincent – parcelles C 1202 et C 446

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'appui de la convocation. Cet état appelle quelques remarques :

- Vincent Lhopital : Demande de précision sur le certificat d'urbanisme 24 A4083. Pas de réponse à ce certificat apportée à ce jour. Un rdv avec le pétitionnaire est prévu le 30/04 prochain.
- Nicolas Deroche et Cédric Busson : Demande de précision concernant les pièces complémentaires demandées à la déclaration préalable 25 A0008.
- Danièle Gadais : Précision sur la DP 25 0006 : la commune n'a pas apporté de réponse à cette demande de portillon donnant sur un chemin privé communal. Cette demande ne rentrait pas dans le champ des déclarations préalables. Néanmoins, un courrier a été adressé aux pétitionnaires, les informant que la commune refusait la création d'un accès sur son domaine privé.

5- Point sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission COPROF (Projets Finances)
COPROF réunie le 24/4. Prochaine réunion le 3/6

Rénovation école

- Présentation du projet de rénovation à l'ensemble des utilisateurs : mardi 29/04 à 19h. Le but étant d'impliquer et intégrer chaque acteur à ce projet. Les points abordés seront :
 - Un rappel des objectifs
 - La description du phasage
 - Une présentation des travaux bâtiment par bâtiment
- AVP présenté en conseil municipal du 19/5.
- Etude et diagnostics validés et prochainement réalisés
- Communication :
 - Une information à destination des parents sera réalisée sous forme d'affichage d'ici la fin de l'année scolaire
 - Une parution sera faite dans le prochain bulletin de juillet 2025
 - Une réunion publique sera organisée à la rentrée 2025
- Travaux ADAP suspendus en raison des travaux.

SDV

- Problème dégivrage PAC : Réunion avec Lucathermy et autres entreprises et SLVI sur site le jeudi 24/04/2025 à 9h.
- Plan d'actions mis en place pour résoudre les dysfonctionnements.

Schéma vélo

- Tracé reliant la Métairie au bourg de St Fiacre mis de côté à ce jour : la demande de busage a été refusée par le Département.
- Lancement à venir du marquage du chaudiou reliant Château-Thébaud– Bourg de Saint-Fiacre-sur-Maine, en direction de Vertou.

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations

Réunion personnel municipal de l'école le 23/04/2025

- Point avec agents techniques pour revoir l'usage des produits d'entretien et mettre en place une procédure claire et simplifiée pour chacun des intervenants
- Mise à jour à prévoir de la charte de vie et du règlement des temps méridiens
- Passeport du civisme : mise à jour à la rentrée prochaine.
 - Demande de l'enseignante : plus d'interactions à organiser sur le temps scolaire.
 - Thème à mettre à jour : gaspillage alimentaire et le « savoir donner »
- Questions posées sur les travaux de l'école. Les réponses seront apportées à la rencontre du 29/4

Restaurant scolaire

- Commission cantine réunie le 8/04/2025 : retours très positifs des membres présents. Le but était de présenter Sandra, responsable du restaurant scolaire aux parents et de faire un 1^{er} bilan du fonctionnement de celui-ci depuis son arrivée en 09/24.

Ultimate – Tournoi / Démonstrations

- Date retenue : 21 et 22/06/2025
- Championnat régional aux terrains de foot

Après-midi jeux et goûter Aînés et CM2

- 4 juin : SDV de 14h30 à 17h30
- Une invitation personnalisée pour les élèves de CM2 sera transmise prochainement

Monsieur Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission Travaux Urbanisme Environnement

Nids de poule

Recensement des trous en cours avec les membres de la commission.

6- Points divers

SCOT : Ouverture d'une enquête publique relative à la révision du SCOT ce jour 28/04/2025 à 9h et qui prendra fin le 2/06 à 18h. Un registre dématérialisé est à disposition des habitants.

Groupe de travail commerce : 2 réunions ont eu lieu les 30/3 et 24/4. Les membres du groupe de travail ont pris attache auprès du service « Développement économique » de CSMA, de l'association « Bouge ton coq » et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

2 scenarii à l'étude à ce jour : commerce traditionnel ou commerce participatif.

La CMA propose de présenter les modalités de l'aide qu'elle peut apporter à la commune dans l'analyse de la viabilité de ce commerce et sa reprise.

Mme Aurélie Métayer a informé Madame le Maire de sa volonté de quitter la fonction publique territoriale à compter du 3/10/2025, et en conséquence de quitter la collectivité. Une annonce sur Emploi Territorial est en ligne depuis le 28/4. Une période de tuilage est prévue pour une durée d'un mois minimum.

Prochain conseil municipal : le 19/5

7- Questions orales

Pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33



Signature du Maire
Danièle GADAIS

Signature de la secrétaire de séance
Valérie BOUCHAUD

Conseil municipal de Saint-Fiacre-sur-Maine du 28 avril 2025